

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et

se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Cahors — Départ.			Agen — Arrivée.			Paris — Départ.			Cahors — Arrivée.		
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
5h10	12h25	5h40	8h44	5h49	7h45	7h30	9h30	7h37	9h37	5h25	7h55
5 28	1 7	6 7	9 59	6 44	10 30	10 30	1 45	7 50	9 49	5 37	8 2
5 43	1 20	6 16	7 49	3 3	6 50	4 45	1 45	7 50	9 49	5 53	8 15
5 53	1 20	6 16	10 58	5 46	8 36	5 46	1 45	8 2	9 57	6 7	8 24
6 10	1 43	6 37	3 28	10 18				8 11	10 6	6 20	8 33
6 24	2	6 49	9 34					8 30	10 20	6 43	8 51
6 36	2 14	6 58	9 42					8 44	10 32	7 2	9 5
6 47	2 27	7 7	9 42					8 55	10 41	7 18	9 16
7 1	2 44	7 19	7 13	12 42	5h50	2h	6h40	8 55	10 41	7 35	9 28
7 7	2 51	7 26	12 39	4 39	7 15	2	7 31	9 7	10 52	7 54	9 46

Dépêche Télégraphique

Versailles, 15 décembre, minuit 50 m.
 2^e séance finit minuit et demi.
 Grand événement :
 Discours admirable de M. Dufaure contre M. Gambetta et le pétitionnement ; Majorité refaite ; déclarations entièrement excellentes ;
 Ordre du jour voté par 490 voix contre 201.
 L'Assemblée a ordonné l'affichage du discours de M. Dufaure dans toutes les communes.
 Cahors, le 17 décembre 1872.

Le Gouvernement vient enfin d'entrer dans la voie de la réparation et du salut.
 La journée de samedi, à l'Assemblée nationale, s'est terminée à une heure avancée de la nuit par la réconciliation du pouvoir et des conservateurs, et l'Assemblée nationale a décidé que les déclarations du gouvernement seraient affichées dans toutes les communes de France.
 Quelque éclatante que soit la victoire remportée par le parti de l'ordre dans la séance du 14, nous triompherons avec discrétion, ne fût-ce que pour donner à ceux qu'on nomme les républicains avancés, l'exemple de la modération dans le succès.

Ce n'est pas ainsi que les radicaux eussent accueilli la nouvelle de la dissolution. Tout ce que les vaincus auraient eu à souffrir de leur jactance est impossible à dire. Quant à nous, à qui les événements viennent de donner raison, nous nous bornerons à nous applaudir, dans l'intérêt du pays, des conséquences immédiates que doit avoir, pour sa sécurité, le dénouement de la grande lutte parlementaire.
 Félicitons-nous, surtout, de l'influence qu'est appelé à exercer sur les destinées de la France le rapprochement qui vient de s'accomplir entre le parti conservateur et le gouvernement.
 Les apostrophes de M. Dufaure, empreintes d'indignation ou d'ironie, à l'adresse de l'extrême gauche et de son chef ; l'énergie avec laquelle il a fêtré la propagande dissolutionniste, ne laissent plus d'équivoque sur les dispositions du Cabinet, et l'on sait, aujourd'hui, de quel

côté sont les préférences politiques du Chef du pouvoir exécutif.
 Vainement s'efforcera-t-on d'atténuer la portée des déclarations du garde des sceaux, en les présentant comme l'expression infidèle des sentiments de M. Thiers ; à moins qu'un désaveu officiel, que nous ne craignons pas, ne vienne donner un démenti aux paroles de l'éloquent ministre, les fluctuations de la majorité ont cessé, pour faire place à l'accord des conservateurs groupés autour de la personne du Président.
 Devant un dénouement si heureux, nous n'aurons pas le courage de nous plaindre de l'avoir trop longtemps attendu. Que M. Thiers, renonçant enfin aux hésitations et à son système de bascule déjà usé, s'en tienne à ses amis véritables, qui sont aussi ceux du pays, et ce n'est pas le parti de l'ordre qui fera appel aux Pouvoirs d'aventure.
 En cela, nous serons d'accord avec M. d'Audiffret-Pasquier, qui repousse la République, pour ce qu'elle traîne à sa suite d'agitations et d'incertitudes. Il est vrai que M. Gambetta dit qu'elle seule peut donner satisfaction aux besoins du pays et assurer l'avenir. Mais tant que ses plus zélés partisans ne chercheront qu'à jeter la division dans les masses, comme dans la campagne effrénée du pétitionnement qui se poursuit ; tant que l'Assemblée nationale n'aura point intégralement rempli son mandat, c'est encore à elle que nous demanderons de veiller sur nos intérêts, en attendant le pouvoir réparateur que le radicalisme nous promet.
 Malheureusement ce n'est pas la première fois qu'il nous aura bercés de vaines espérances, et c'est ailleurs que se tournent les nôtres, pour le salut du Pays.

Voici l'analyse sommaire de la séance de samedi :
 On lit dans *Paris-Journal* :
 Il est deux heures et demie du matin ; nous sortons d'une des plus mémorables séances auxquelles il nous ait été donné d'assister.
 Les rapporteurs des pétitions relatives à la dissolution de l'Assemblée nationale concluaient au rejet par la voie de l'ordre du jour pur et simple.
 MM. Gambetta et Louis Blanc ont prononcé deux longs discours pour soutenir les pétitions.
 M. le duc d'Audiffret-Pasquier, offrant immédiatement l'alliance offensive et défensive au gouvernement et au centre gauche, a nettement indiqué le terrain de ralliement sur lequel pouvait se grouper, dès aujourd'hui, une majorité compacte et indissoluble.
 Le centre gauche hésitait, suivant sa coutume. M. Ricard demandait la remise à lundi. Le gouvernement, beaucoup plus résolu, s'est contenté de demander par l'organe de M. de Goulard une

séance de nuit. On s'est, en effet, séparé à sept heures et retrouvé à neuf.
 Cette séance de nuit, la vraie séance, a présenté un intérêt exceptionnel. Elle s'ouvre par une vive attaque de M. Raoul Duval. Les apostrophes les plus acerbes se croisent et se répondent. Un instant, M. Grévy est obligé d'intervenir et de rappeler à l'ordre M. Mestreau.
 Le centre gauche hésite de plus en plus. Il a peur de disparaître comme groupe politique, et de laisser éclater son désarroi à tous les yeux.
 La gauche, plus unie, plus logique, s'empare de nouveau de la tribune, où l'on attend en vain M. Ricard. C'est M. Leroyer qui reprend la thèse dissolutionniste sans parvenir à lui gagner un adhérent. Il demande en vain que les pétitions soient renvoyées à la commission des Trente ; les deux tiers de l'Assemblée protestent, et M. Dufaure, sentant qu'il faut clore ce trop long débat, s'apprête à répondre.
 Le discours de M. Dufaure, dirigé tout du long contre la gauche, contre M. Gambetta personnellement, contre l'agitation dissolutionniste, et, en général, contre cet esprit de trouble qui à tousjours empêché la République conservatrice de s'établir en France, est un chef-d'œuvre de bon sens et d'ironie.
 C'est mieux que cela, c'est un traité d'alliance. Les cris de la gauche répondaient aux applaudissements de la droite ; mais rien n'y a fait, le pacte est scellé.
 Finalement, l'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement et par la droite, a été adopté par 490 voix contre 201.
 Voilà une majorité.
 On lit dans le *Gaulois* :
 Nous résumons en quelques mots l'impression que cette importante lutte parlementaire nous a laissée :
 Ecrasement de la gauche et répudiation par le gouvernement de ses actes et de ses paroles.
 Retour du gouvernement vers la vraie majorité conservatrice.
 Reconnaissance par M. Dufaure du caractère provisoire du régime sous lequel nous vivons.

Trois rapports de pétition demandant la dissolution ont été lus au début de la discussion.
 Nous reproduisons celui de M. Raoul Duval :
 Messieurs,
 Votre huitième commission mensuelle a été saisie d'un certain nombre de pétitions demandant à l'Assemblée nationale de se dissoudre dans le plus bref délai. C'est ainsi qu'il a été déposé quatre-vingt-six pétitions intitulées pétitions des républicains du Rhône, demandant la dissolution de l'Assemblée nationale.
 La plupart de ces documents n'offraient aucun caractère de spontanéité individuelle : leur texte, imprimé et à peu près identique, révèle une organisation centralisée du pétitionnement. La presque totalité des signatures, dont plusieurs sont l'œuvre évidente d'une même main, dénotent une éducation très-peu développée. Ceux qui les ont apposés obéissaient évidemment à un mot d'ordre ; il est au moins douteux qu'ils aient pleine conscience des conséquences que pourrait avoir pour la France la résolution qu'ils vous demandent de prendre.

Trois discours ont été prononcés, dans la séance de jour, par MM. Gambetta, d'Audiffret-Pasquier et Louis Blanc.
 Le discours de M. Gambetta, pour soutenir la dissolution de l'Assemblée, a été excessivement plat et filandreux.
 Le *Figaro* apprécie en ces termes le langage du chef du radicalisme, et la réponse du représentant de la droite :
 L'éloquent Gascon est accueilli par un silence de glace. On attend de lui quelque chose (pardonnez-moi le mot) quelque chose d'épatant ! Tout révèle en M. Gambetta qu'il va être épatant. Debout, les mains derrière le dos, fier de sa redingote bleue et les cheveux pendants sur son collet de velours gris-bleu, M. Gambetta frappe du poing, annonce qu'il sera modéré et commence son discours par un exorde creux et sonore, avec une voix vibrante qui ressemble au son d'un chaudron vide sur lequel on donne des coups de marteau.
 C'est qu'hélas ! le long plaidoyer de M. Gambetta est aussi vide que l'intérieur d'un chaudron. Les phrases du fameux avocat ressemblent à ces bulles de savon qu'on produit en soufflant dans un chalumeau et qui, pourvues de couleurs brillantes, crèvent aussitôt qu'on les touche.

M. Gambetta, qu'on laisse d'abord parler sans l'interrompre, ne tarde pas à distiller un ennui mortel. Il discute les droits de l'Assemblée, critique la constitution Rivet, va chercher de vieux documents, se sert du traité de paix imposé par Bismarck pour prouver à l'Assemblée qu'elle a terminé son mandat, entre dans des détails, en sort, et dit beaucoup de mots inutiles, beaucoup de tirades ennuyeuses avec une grande sonorité et force de coups de poing.

Oui, lecteurs, le grand orateur qui faisait pâlir l'empereur sur son trône, qui faisait trembler les juges à leur banc, qui renversait Bismarck sous son souffle oratoire et qui aurait exterminé les Prussiens, s'il n'avait fallu que des paroles pour cela, M. Gambetta est absolument fini, fini.

Tous les arguments de l'orateur ont traîné dans les journaux radicaux depuis six mois : mandat expiré, inquiétude générale, pétitionnement péremptoire, nation républicaine, opinions formulées par les dernières élections partielles, M. Gambetta remet tout sur le tapis et ne se tire de sa péroration qu'en se racrochant de toutes ses mains aux interruptions qu'on lui prodigue, aux murmures qu'on lui oppose, aux dénégations qu'on lui lance de toutes parts.

En somme, discours médiocre, éloquence finie, si elle a jamais été; haussement d'épaules à droite, succès léger, très léger à l'extrême gauche.

M. d'Audiffret-Pasquier répond à M. Gambetta. Cette réponse nous semble bien inutile. Il n'y a rien à répliquer à des arguments aussi nuls et aussi connus. M. Gambetta a été tellement faible, qu'il ne mérite pas les attaques d'un véritable adversaire.

M. Pasquier, après avoir légèrement secoué le tribun, rappelle ses faits et gestes, ses tyrannies et les manifestes qu'il a opposés aux élections du 8 février, M. Pasquier discute directement la question de la dissolution. Le mandat de l'Assemblée est-il terminé? Quel est ce mandat? A-t-il été défini et quelqu'un peut-il affirmer que l'électeur a eu telle ou telle intention particulière en envoyant un représentant à Bordeaux? Or, l'Assemblée ne croit pas avoir achevé son œuvre. C'est elle qui, au commencement de son mandat, a arraché la France à la dictature de M. Gambetta, à la tyrannie de ses préfets, qui a rétabli l'ordre et la tranquillité dans le pays; c'est elle qui s'est imposé le devoir de régénérer la patrie convalescente, d'assurer la sécurité du travail et de l'industrie, de rechercher, par des enquêtes qui ne sont pas finies, les coupables de tous les régimes et les fautes de tous les gouvernements. Or, cette tâche n'est point arrivée à son terme, et l'Assemblée ne croira l'avoir atteinte que lorsque le salut de la France sera consolidé; — et ce jour est encore lointain.

M. Pasquier déclare qu'il faut parler franc et jouer cartes sur table. M. Gambetta et ses amis ne veulent la dissolution que pour arriver au pouvoir.

M. d'Audiffret-Pasquier obtient un joli succès en lisant un factum de M. Naquet, dans lequel l'auteur a expliqué quelques idées du dernier comique sur l'âme, sur la propriété, sur le mariage. Il y a surtout une phrase : « La paternité est une anomalie, dit M. Naquet, car on n'est jamais sûr d'être le père de ses enfants ! »

Et une autre phrase dans laquelle le poète déclare qu'il n'y a pas plus de mérite à être moral qu'à être beau, plus de honte à être pervers qu'à être borgne ou bossu. M. Naquet, devant les rires de la droite, sourit avec modestie et semble dire : « Oui, messieurs, c'est moi qui suis l'auteur. »

On remarque à côté de M. Naquet une sorte de démoniaque qui hurle, s'agite et gesticule avec une énergie dangereuse. Renseignements pris, cet enragé s'appelle M. Maurice Rouvier.

À la fin de sa péroration, un peu longue à venir, M. d'Audiffret-Pasquier a trouvé de magnifiques mouvements d'éloquence, et a exprimé des pensées patriotiques qui lui ont ralliés les applaudissements de tous les partis de la Chambre, excepté des radicaux bien entendu. Le duc a nettement séparé l'Assemblée en une majorité de conservateurs, prête à faire trêve de ses sentiments pour marcher au même but : l'ordre et le salut, — et une minorité bruyante et révolutionnaire, capable de tout pour assouvir ses ambitions, même de tuer la mère-patrie.

Voici maintenant le résumé de la séance de nuit :

M. Raoul Duval s'est efforcé de démontrer que la question n'était pas, ainsi qu'on le prétend à gauche, entre la république et la monarchie. Il ne faut pas, dit-il, qu'on déplace le terrain de la discussion. Nous avons à nous demander simplement si le patriotisme ne nous commande pas de rester et si ce ne serait point une lâcheté de désertir aujourd'hui notre poste.

Ce que vous avez entendu à cette tribune, c'est la théorie des doctrines de la Commune : cette théorie qui consiste à en appeler sans cesse du mandat de la veille au mandat du lendemain. C'est la théorie de la négation et de la destruction.

Venant aux critiques adressées à l'Assemblée quant au prétendu vice de son origine et de son mandat : Ah ! s'écrie l'orateur, vous êtes parvenus, dans une

certaine mesure, à faire croire pareille chose au pays; mais vous l'avez trompé !

Une interruption de M. Tirard suscite une tumulte effroyable; tous les bras sont levés.

M. Duval termine en répondant au gouvernement d'une belle majorité de 400 à 450 voix s'il rompt définitivement avec ces radicaux, desquels il ne s'est point encore séparé avec une netteté suffisante.

Si vous dissolviez l'Assemblée, dit M. Duval vous porteriez à la république un coup mortel.

L'orateur donne lecture d'une citation de M. Dupont de Bussac.

Le mouvement qu'on provoque aujourd'hui n'a de la spontanéité que l'apparence. Rappelons-nous le 4 septembre, les conseils généraux suspendus, les élections ajournées, les hommes illustrés par leurs services menacés dans leur liberté, des catégories de citoyens exclues en masse du suffrage.

Vous avez préparé par tous les moyens possibles des candidatures officielles, vous battiez en brèche alors la candidature de M. Thiers. Alors M. Gambetta invoquait « ce droit particulier qui ressort des révolutions »; il l'invoquait à l'appui de la dissolution des conseils généraux. Grâce, je le reconnais, à la fermeté du ministre sorti de Paris, vous avez pu vous réunir. Mais quel accueil vous fit-on? Rappelez-vous les injures dont vous fûtes assaillis par ceux-là même sans doute qui pétionnent aujourd'hui et qui furent, il y a dix-huit mois, les associés de la Commune. (Mouvement.) Est-ce que les horreurs de la Commune ont arraché un seul mot de protestation à ces hommes si ardents aujourd'hui contre vous ?

Un membre de la gauche. M. Mestreau proteste : « Je reçois, dit-il, tous les jours des pétitions dissolutionnistes que je n'ai nullement provoquées. Je n'entends pas que Monsieur (l'interrompue désigné M. Raoul Duval) s'acharne à me confondre avec les communards. »

C'est au tour de la gauche d'applaudir avec frénésie. M. Adam se précipite vers la tribune; il se retire, cédant aux murmures de la majorité.

M. Mestreau, qui a dit, paraît-il, à M. Raoul Duval : « Vous en avez menti », est invité par M. le président à retirer ses paroles. M. Mestreau, refusant de se conformer à l'invitation du président, est rappelé à l'ordre. Cet incident ne dure pas moins de dix minutes.

M. Duval reprend son discours. La campagne dissolutionniste est l'œuvre d'une volonté persévérante. Je l'ai saisie, dit-il, au lendemain même du 4 septembre. D'étape en étape et de manœuvre en manœuvre, elle en est arrivée au pétionnement sur lequel vous avez à vous prononcer aujourd'hui.

Nous avons accepté le rendez-vous qui nous a été donné à cette tribune. Nous l'acceptons, non pas seulement devant le scrutin, comme on nous y a invités, mais devant le jugement de la conscience publique. (Applaudissements à droite.)

M. Le Royer. Je n'ai d'autre but que de vous fournir quelques explications sur la situation particulière du groupe auquel j'appartiens. Ce groupe a eu deux objectifs depuis son entrée dans cette Assemblée : En premier lieu, le dévouement à l'homme illustre élevé à la présidence de la république; en second lieu, le respect absolu des décisions de cette Assemblée.

Comment donc en sommes-nous venus à avoir l'obligation de nous prononcer sur l'agitation pétitionniste? Vous avez accueilli par la méfiance le Message du Président de la République. Vous proposez la responsabilité ministérielle. Une majorité fort peu importante, je le reconnais, se prononce contre votre prétention d'examiner en premier lieu et isolément les conditions de la responsabilité ministérielle. Au lendemain du jour où vous prétendiez que cette responsabilité ministérielle n'existe pas, vous exécutez un ministre. Enfin une commission étant nommée par l'Assemblée pour examiner en premier lieu les attributions des pouvoirs publics, en second lieu la responsabilité ministérielle, que faites-vous dans cette commission? C'est la responsabilité ministérielle seule que vous prétendez étudier.

Ce n'est pas en présence de la réponse de M. d'Audiffret-Pasquier, qui est resté constamment à côté du débat, ce n'est pas en présence des violences de l'orateur qui descend de cette tribune que ma conscience peut être éclairée. Moi, je vois le pays qui depuis huit jours nous presse et nous assaille; j'entends les réclamations des industriels, des capitalistes. (Oh ! oh ! à droite.)

Il y a un moyen, Messieurs, de trancher la question; c'est de renvoyer les pétitions à l'examen de la commission des Trente. Avant de statuer sur le pétitionnement, attendez le rapport de cette commission.

Nous consentions, nous, à l'établissement d'une seconde Chambre, à toutes les réformes constitutionnelles. Vous ne voulez, vous, que la responsabilité ministérielle, parce que vous ne voulez qu'une chose : escalader le pouvoir.

M. le garde des sceaux. C'était une fautive inspiration pour un des orateurs qui ont occupé cette tribune de chercher dans l'article 2 de l'armistice passé avec la Prusse, une règle pour la détermination de votre mandat ou quant à sa nature ou quant à sa durée. (Vive approbation à droite.)

Lorsque le Gouvernement de la défense nationale a traité pour la première fois avec le gouvernement

prussien, il a été naturel que la Prusse, stipulât que les obligations contractées envers elle seraient ratifiées par l'Assemblée nationale qui allait être élue. Mais l'orateur dont je parle est un trop bon jurisconsulte (sourires) pour ne pas comprendre qu'en indiquant dans ce traité une des études que vous auriez à faire, une des délibérations auxquelles vous deviez vous livrer, une sanction que vous deviez accorder, on ne limitait pas à cette délibération les pouvoirs que vous auriez à exercer et les devoirs que vous auriez à remplir.

A droite. Très-bien ! C'est évident !

M. le garde des sceaux. Non ! Notre vainqueur, puisque je suis obligé d'employer ce mot, a été dur envers nous : il ne l'a pas été jusqu'à prétendre de décider en souverain des pouvoirs et des devoirs de l'Assemblée nationale française. (Très-bien ! très-bien ! à droite et aux centres.)

Ainsi, rien ne déterminait la nature ni la durée de votre mandat.

Comment déterminer le moment, — car vous n'avez pas la prétention, quoique M. Louis Blanc ait eu le tort, sans y bien réfléchir, sans doute, de vous le reprocher, de vouloir vous attribuer une durée indéfinie, et la proposition même qui a été déposée par quelques-uns de vous, en fait foi, de même que le langage de M. d'Audiffret-Pasquier, — comment déterminer le moment, le moment précis où la politique vous conseillera, vous commandera de déposer vos pouvoirs? C'est la grande question à résoudre. (C'est cela ! c'est cela !)

Si j'en croyais encore les vieilles théories que M. Louis Blanc a renouvelées dans son langage imagé, ce serait la souveraineté du peuple qui régnerait au-dessus de cette Assemblée; ce serait le mandat revendiquant à son tour et à son heure, les droits qu'il a donnés au mandataire; ce serait le peuple lui-même qui signifierait à l'Assemblée le jour où elle devrait sortir d'ici.

Messieurs, je ne comprends cette intervention du peuple dans l'exercice de la délégation qu'il nous a donnée, que lorsqu'il se présente en armes, comme le 15 mai, et qu'il chasse la représentation nationale. (Bravos et applaudissements au centre droit et au centre gauche.)

J'ai vu ce jour-là, et je ne l'oublierai jamais, à l'occasion, ou plutôt sous prétexte de pétitions pour la Pologne, cette terrible action de la souveraineté populaire; mais c'était une violence, ce n'était pas un droit. La souveraineté du peuple, dont vous parlez, et que je respecte comme vous, elle s'exerce le jour où, dans les collèges électoraux, elle nous donne le titre glorieux dont nous sommes revêtus.

Ce jour-là, le peuple électeur est souverain, cela est vrai; sa souveraineté ne reconnaît et ne doit reconnaître d'autres limites que celles que lui imposent sa conscience et son bon sens.

Mais que fait-il ce jour-là? Il nous délègue son pouvoir. (Très-bien ! très-bien !) De ce moment, c'est nous qui exerçons. C'est nous qui sommes les représentants, les agents de sa souveraineté. (Très-bien !)

Et lorsqu'il s'agit de déclarer si le mandat illimité qui nous a été remis doit prendre fin, il n'y a qu'un pouvoir au monde qui puisse le décider : c'est l'Assemblée elle-même. Je n'en connais aucun autre ! (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

J'ai voulu, messieurs, — et vous me le pardonnez, — répondre en quelques mots à ces doctrines dangereuses, non pas dans l'intention de l'honorable orateur, mais dangereuses en elles-mêmes qui, depuis quatre-vingts ans, ont fait dans notre pays beaucoup plus de mal qu'on ne peut le croire, et dont l'histoire témoigne assez. (Assentiment à droite.)

Toutefois, je ne nie pas que la délibération de l'Assemblée à ce sujet ne puisse être provoquée par plusieurs moyens très-légitimes.

Ainsi, je comprends que l'un de vous vous demande de déterminer à quelle époque votre mandat cessera... (Légères rumeurs à gauche.)

Je comprends également que ce grand droit de pétition s'exerce... (Nouveaux murmures sur les mêmes bancs) pour vous demander d'user du pouvoir que vous avez de déclarer votre dissolution. Une pétition est respectueusement adressée à l'Assemblée pour lui indiquer telles circonstances qui pourraient la conduire à prononcer que son mandat doit finir, est très-légitime, parfaitement légale; l'Assemblée la reçoit avec les égards dus à l'exercice régulier d'un droit.

Le droit de pétition, je veux bien le dire encore, afin que la résolution que vous prendrez ne soit pas calomniée, le droit de pétition reste entier dans ce débat; le respect qui lui est dû n'est pas contesté; il est complètement confirmé. (Très-bien ! très-bien ! sur un grand nombre de bancs.)

Mais, messieurs, comment les pétitions ont-elles été préparées, recueillies? Je ne veux pas aborder ces misères. J'aurais à dire, moi aussi, beaucoup de choses que je sais personnellement, de même que l'honorable M. Le Royer a cité ce qu'il a personnellement appris. Je ne veux pas, je le répète, insister sur ces misères.

Je suppose toutes les pétitions loyales, réfléchies, spontanément écrites : je me demande ce que l'Assemblée doit faire.

L'Assemblée doit être pénétrée d'abord de cette idée, que je les prie de ne pas oublier; chaque pétitionnaire est respectable dans l'usage de son droit.

quand il expose à l'Assemblée les revendications d'un droit individuel qui a été violé, d'un intérêt local qui a été méprisé, il le fait en pleine connaissance de cause; l'Assemblée doit l'écouter avec une bienveillante confiance. Mais lorsqu'il s'occupe d'une question générale, d'une grande question d'intérêt public, de la plus grande question peut-être qui puisse nous occuper en ce moment, ah ! que les pétitionnaires me permettent de leur dire, l'Assemblée est infiniment plus compétente qu'eux pour savoir ce qu'elle doit décider. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

Elle est compétente, mais elle les écoute; elle écoute aussi les orateurs habiles qui viennent soutenir les motifs des pétitions. Elle se demande dans sa conscience, si les motifs donnés par les pétitionnaires ou par leurs défenseurs sont de nature à lui faire prononcer ce grand arrêt qu'on la sollicite de prononcer.

Eh bien, messieurs, quels sont ces motifs? Je n'y reviendrai pas longtemps : ils ont été exposés à l'Assemblée, ils ont été réfutés. Je veux en dire un mot.

Je me rappelle les expressions si vives qui ont été employées par les deux premiers orateurs que vous avez entendus, l'honorable M. Gambetta et l'honorable M. Louis Blanc, pour dépeindre l'état actuel du pays. Le pays est dans un état de trouble profond; le travail est suspendu; l'industrie est inactive; le commerce est stagnant ! Jamais pays n'a été jeté dans un état de détresse aussi profond que le nôtre ! (Réclamations à l'extrême gauche. — Approbation à droite.)

S'il me vient quelques réclamations de ce côté de l'Assemblée (l'orateur désigne la gauche), elles ne peuvent reposer que sur ce point que les expressions que j'emploie ne sont pas aussi vives et aussi fortes que celles qu'ont employées les deux honorables orateurs auxquels je réponds. (Très-bien ! très-bien ! à droite !)

M. Louis Blanc a ajouté : Voyez quels symptômes de notre situation ! l'état de siège dans plusieurs grandes villes; l'amnistie refusée; les droits d'association, de réunion, de pérégrination interdits ou gênés. (Rires approbatifs en face et à droite de la tribune.)

M. Tolain. Pas pour les pèlerinages !

M. le ministre... quelle situation affreuse ! Et croyez-vous que le pays puisse la supporter longtemps? Le remède, c'est la dissolution !

J'en demande pardon aux deux honorables orateurs, je les trouve cruels envers ce pays qu'ils ont tant invoqué.

Comment voilà une nation qui sort des deux plus grandes épreuves auxquelles une nation ait jamais été soumise; elle commence par éprouver tous les désastres d'une guerre malheureuse, l'humiliation profonde d'une défaite, la perte d'un prestige qui, depuis tant de siècles, s'attachait à nos armes, et toutes les ruines qui s'ensuivent; et, après avoir éprouvé toutes ces horreurs de la guerre étrangère, elle a dans ses murs, dans son sein, une insurrection qui dure pendant deux mois, insurrection la plus terrible qui jamais ait éclaté dans le monde. Après avoir éprouvé tous ces malheurs, après avoir assisté à ce spectacle, on tremble encore quand on y réfléchit; on tremble devant le spectacle de ces deux grands désastres, désastre militaire et désastre de l'insurrection violente de Paris; et, après de tels malheurs, on s'étonne qu'un pays ne soit pas rentré immédiatement dans ce calme habituel aux nations longtemps calmes, bien administrées et bien gouvernées.

On est étonné que le fleuve déborde encore quelquefois et ne coule pas paisiblement entre ses deux rives ! Est-ce sérieux? Avez-vous vu une fois dans le monde une nation, après deux épreuves pareilles, reprendre paisiblement le cours de ses destinées? Dites-le moi !

C'est vrai, l'état de la France n'est pas encore ce qu'il pourrait être après huit ou dix ans d'un gouvernement paisible. C'est incontestable, qui peut le mettre en doute? Nous avons encore besoin de prendre des mesures exceptionnelles, nous ne pouvons pas assurer la tranquillité publique par les moyens d'une ère parfaitement pacifique et heureuse, cela est vrai.

Mais faut-il s'en étonner? Est-il besoin pour elle de recourir à un remède qui, bien loin d'atténuer ces maux, les aggraverait suivant nous? (Très-bien ! très-bien !)

Après tout, les maux que l'on signale ont été fort exagérés, même dans les paroles modérées que j'avais employées pour rendre la pensée des honorables orateurs. (Rires.)

Il n'est pas vrai que le pays soit dans la situation qu'on a dépeinte. On exagère tout. Il n'est pas vrai que le travail soit suspendu partout, Dieu merci.

Il n'est pas vrai que l'industrie languisse; il n'est pas vrai que les magasins soient fermés, et que le commerce ait disparu. Rien de tout cela n'est vrai, messieurs, et ce qui est vrai au contraire. (Bruit et protestations à gauche... Rien de tout cela n'est vrai. (Nouvelles protestations.)

M. Lepère. On n'a pas dit cela ! on a dit que la France subissait une crise.

M. le garde des sceaux. Dans l'intérêt d'une mauvaise cause vous avez tout exagéré. (Très-bien ! et applaudissements à droite.)

Messieurs, c'est la première considération qui

avait frappé nos honorables collègues et je n'ai qu'à les en remercier du reste.

Il y a au fond de tout cela un vif intérêt pour le pays. Mais qu'ils veuillent bien me dire s'ils sont bien sûrs que les causes qui ont amené quelque inquiétude, que je ne dissimule pas, que ces causes-là leur soient étrangères, et qu'il n'y ait absolument qu'à dire qu'elles ont été produites par les divisions qui règnent dans cette Assemblée ? (Protestation à gauche. — Approbation à droite).

Messieurs, je voulais expliquer immédiatement comment il me semble que nos honorables collègues ne peuvent prétendre que c'est du sein seulement de cette Assemblée que sont sorties les inquiétudes que j'avoue. Je me rappelle encore les jours paisibles que nous avons coulés pendant la prorogation jusqu'à un certain moment où nous avons été avertis d'un grand voyage de propagande entrepris dans quelques-uns de nos départements. (Applaudissements répétés à droite et au centre droit. — Interruption à gauche).

Plusieurs voix à gauche. Et les voyages de Lourdes !

M. le garde des sceaux. Vous êtes si nombreux à m'interrompre à la fois que je ne puis distinguer aucune interruption. Ainsi, cela ne sert à rien, je ne puis vous répondre. (Rires à droite).

Je raconte, messieurs, des faits qui sont à la connaissance de tous et dont nous, en particulier, nous avons été plus frappés et plus émus que personne. Nous faisons à Versailles le beau rêve de conduire paisiblement les affaires du pays jusqu'au jour où nous les remettrons à l'Assemblée de retour, lorsque, au milieu de ce rêve, nous avons été tout à coup réveillés et troublés par le bruit des discours éloquentes prononcés en Savoie et en Dauphiné. (Eclats de rires et applaudissements à droite et au centre. — Murmures à gauche).

M. Rouvier se lève et prononce vivement quelques paroles au milieu du bruit.

M. le garde des sceaux. L'Assemblée voudra bien remarquer que dans mes paroles il n'y a pas un seul mot blessant. (Non ! non !)

Je raconte ce qui est la vérité même. Je rends compte, non pas de mes impressions de voyage, ce n'était pas moi qui voyageais... (Rires sur un grand nombre de bancs), mais des impressions très-profondes que nous ont laissées les récits que nous recevions tour à tour de Chambéry et de Grenoble. Indépendamment de ceux-là, je pourrais en citer d'autres qui ont eu lieu dans les départements du Midi, dans le ressort de la cour de Nîmes...

Quelques membres à gauche. Et à Bordeaux !

M. le garde des sceaux. ... mais ils ont été plus inaperçus : la personnalité de M. Gambetta a naturellement effacé toutes les autres personnalités voyageuses. (Rires bruyants au centre et à droite).

Eh bien, messieurs, je le dis très-sincèrement, très-véridiquement, comme l'histoire le dira, nous avons été obligés de nous préoccuper vivement de ce qui se passait en Dauphiné et dans la Savoie.

Voix à gauche. Et à Bordeaux ?

M. le garde des sceaux. Mais Bordeaux ne nous a pas inquiétés. Que voulez-vous ? (Mouvements divers).

Et puis la commission de permanence s'est réunie ; elle a demandé compte de tout ce bruit. On a cru que nous n'avions pas réprimé suffisamment des entreprises qui troublaient l'opinion publique, quoi que nous eussions fait ce que la loi nous permettait de faire.

Voix à gauche. Surtout à Bordeaux ! (Exclamations ironiques à droite).

M. le garde des sceaux. Vous comprenez bien que je suis très-sincère pour vouloir omettre ce qui a été dit et ce qui s'est passé à Bordeaux ; mais je rappelle ce qui nous a préoccupés. (Rires approbatifs à droite), ce qui a agité l'opinion publique. (Très-bien ! à droite. — Interruptions à gauche).

Il y a sans doute beaucoup d'esprit dans ces interruptions, mais je ne les entends pas. Je rappelle ce qui nous a préoccupés, ce qui a été une cause d'agitation, ce qui a ému le public, ce qui nous a émus et a occasionné entre le Gouvernement et la commission de permanence quelques froissements qui peut-être ont augmenté depuis. (Léger mouvement.)

Voilà, en effet, ce qui s'est passé, et, le déclare comme fait historique, en voilà l'origine. (Mouvements divers.)

Maintenant, il y a eu à propos de ces troubles, à la réunion de l'Assemblée, quelques froissements entre le Gouvernement et une partie de l'Assemblée. (Interruptions à gauche.)

Je n'ai pas la moindre intention, croyez-le bien, d'entrer ici dans la discussion des différentes questions que nous avons eues à débattre ; mais je rappelle aux honorables membres qui siègent de ce côté (l'orateur désigne la gauche), je leur rappelle que, lorsque ces discussions sont venues... (Rumeurs à gauche.) — Je vais vous dire pourquoi je m'adresse à vous. (Rumeurs sur les mêmes bancs.) Laissez-moi m'expliquer : je ne puis tout dire à la fois.

Je rappelle à mes collègues de ce côté de l'Assemblée et à ceux de mes amis qui s'y trouvent, que lorsque ces difficultés se sont élevées entre le Gouvernement et une partie de l'Assemblée, elles ont

été loyalement et largement apportées à cette tribune, qu'elles ont été l'objet d'un vote ; qu'il a été convenu entre nous que le résultat de ce vote serait d'examiner dans la commission des questions variées, étendues, relatives en même temps à la responsabilité ministérielle et à l'organisation des pouvoirs publics ; que le débat en est là, qu'il est confié à cette commission, que le Gouvernement n'a même pas encore une fois paru devant elle, loin qu'aucune de ses résolutions ait été adoptée ; que l'honorable M. Le Royer, dont personne plus que moi n'estime la franchise et la bonne foi, a été trop loin quand il a attribué à cette commission des résolutions toujours hostiles au Gouvernement. Elle n'en a encore adopté aucune (Mouvements divers.).

Sur quelques bancs. C'est vrai !

M. le garde des sceaux. Elle n'en a encore adopté aucune, et si l'on me permet d'exprimer toute ma pensée, j'ai été trop ému des éloquentes paroles de l'un de ses membres, l'honorable M. d'Audiffret-Pasquier... (Exclamations à gauche. — Approbation à droite et au centre droit), pour ne pas espérer que des conférences de la commission avec le Gouvernement il pourra sortir, — je n'en sais rien, je ne le prédis pas, (Ah ! ah ! à gauche), mais enfin, il m'est permis d'avoir quelque espérance, — il pourra, dis-je, en sortir une résolution favorable à la pacification de cette Assemblée. (Vive approbation et applaudissements à droite et au centre droit).

Ce que je voulais dire, — c'est pour cela que je m'adressais aux honorables membres de ce côté de l'Assemblée (l'orateur désigne les bancs à gauche), — c'est qu'ils ont voté avec nous pour l'adoption de la résolution qui a été adoptée, c'est que la commission a été nommée sur leur demande, comme sur la nôtre, c'est que par conséquent, toutes ces froideurs, qui se sont élevées entre le Gouvernement et une partie de l'Assemblée, sont encore soumises à une délibération ultérieure et qu'une nouvelle délibération peut tout terminer.

Et pourquoi tirer maintenant de ces faits une cause de dissolution ? Comment nous avons demandé pour terminer nos débats cette nouvelle épreuve d'une grande délibération, et nous irons jeter le cri d'alarme et demander au pays d'intervenir à la suite d'une dissolution !

Je ne comprendrais pas qu'une grande Assemblée, lorsqu'elle a le moyen de sortir de cet embarras, qu'on grossit toujours, comme tous les autres... (Très bien ! très bien ! à droite), ne voudrait pas l'accepter. (Nouvelles marques d'assentiment et applaudissements à droite et au centre droit. — Mouvement prolongé).

Mais maintenant, Messieurs, ces inquiétudes du pays qu'on a exagérées, ces dissidences dans l'Assemblée qu'on a grossies... (Oh ! oh ! à gauche), en supposant que cela existe au même degré qu'on le dit, quel remède proposez-vous ? Qu'est-ce qui va rendre le calme au pays ? qui pourra donner des garanties à son avenir ? Une dissolution ! (Rires ironiques sur quelques bancs).

Lorsqu'on creuse ce mot et que l'on approfondit l'idée qu'il représente, lorsqu'on le voit offert comme un talisman à tous les maux, en vérité, Messieurs, on est confondu. C'est-à-dire que, pour sortir le pays des embarras dans lesquels il se trouve, vous allez déclarer que d'un seul coup l'Assemblée et le Président de la République disparaissent ! (C'est cela ! c'est cela ! — Rires approbatifs sur un grand nombre de bancs).

Il n'y a pas à dire, messieurs, pas de distinction, je vous prie. Aux termes de notre loi du 31 août 1871, que nous invoquons tous, les deux pouvoirs cessent ensemble.

A la vérité, l'honorable M. Louis Blanc nous a offert une ressource : Remarquez, disait-il, que par la dissolution vous allez grandir la popularité du Président de la République, et alors, quand viendront, dans un mois ou dans deux mois, les élections, il va être nommé par une majorité telle, des collèges électoraux, qu'en vérité son pouvoir sera agrandi, au lieu d'être diminué. Mais je demande à l'honorable M. Louis Blanc ce que nous ferons en attendant. (Rires d'approbation à droite et au centre. — Mouvement prolongé).

M. Tolain. Vous serez le pouvoir exécutif !

M. le garde des sceaux. Tout disparaît, il n'y a rien ! Et ensuite, sincèrement, vous tentez un grand hasard : qu'est-ce qui peut nous garantir que de nouvelles élections enverront dans cette Assemblée cette majorité si nombreuse, si disciplinée, si compacte, que nous ont promise nos deux honorables contradicteurs ?

Quant à moi, messieurs, je suis loin d'en avoir la conviction. Je ne dirai pas comme l'honorable M. d'Audiffret-Pasquier l'a dit, peut-être à tort, je ne dirai pas à M. Gambetta : « Vous voulez de nouvelles élections, parce qu'elles vous porteront au pouvoir ! » Je ne le dis pas, je m'en garde bien. (Rires approbatifs à droite). Personne ne rend plus justice que moi à son véritable talent ; mais il a besoin de vivre encore quelque temps. M. Thiers, si je ne me trompe, a passé bien plus d'années au service de son pays pour arriver au poste éclatant où votre confiance l'a appelé. (Applaudissements et rires sur un grand nombre de bancs).

Je vous dis donc, messieurs, les motifs pour lesquels la perspective d'élections nouvelles ne me ras-

surent en aucune manière ; ce n'est pas que j'y voie poindre la fortune d'un homme, mais j'y aperçois un trouble profond, un trouble plus grand peut-être encore que celui qui peut régner dans cette Assemblée.

Ainsi qu'aucun de vous ne se fasse illusion : une dissolution n'est pas le remède que nous devions chercher, si nous sommes, en effet, dans la situation malheureuse que l'on signalait à cette tribune ; cherchons ailleurs le remède, cherchons-le en nous-mêmes, dans notre sagesse commune... (Très bien ! et applaudissements à droite et au centre) ; cherchons-le dans notre désintéressement absolu de tout esprit de parti et de toute préoccupation autre que l'intérêt du pays. (Nouveaux bravos sur les mêmes bancs).

C'est là que vous trouverez le remède, et pas ailleurs. Vous ne le trouverez pas dans la tentative désespérée qui ne se produit qu'à la dernière heure, qu'à la dernière extrémité, vous ne le trouverez pas dans la dissolution. (C'est vrai ! — Très bien !)

Messieurs, une dissolution, c'est une agitation inévitable dans tout le pays, et cette agitation, je ne la veux pas ; mais je terminerai par quelques mots à mes honorables contradicteurs, qui ne seront pas plus blessants pour eux que tout ce que je leur ai dit jusqu'à présent. (Rires bruyants à droite).

Je me permets de leur reprocher de trop identifier avec eux dans leurs discours, le pays d'un côté, la République de l'autre. Pour le pays, — vous en êtes convaincus, — pour la République, je me permettrai de leur dire un seul mot : Savez-vous ce qui nous crée une difficulté pour le Gouvernement même provisoire que nous exerçons sous le nom de la République française, le voici : ce n'est pas la forme de Gouvernement c'est le nom de République. Dans notre longue histoire il a toujours paru accompagné d'agitations permanentes, de prétentions toujours nouvelles, d'ambitions sans cesse croissantes, comme si toute République était un état turbulent, aspirant à passer des belles et grandes institutions de 1789 à celles de 1792, et de celles de 1792 à celles de 1793, pour ensuite se perdre dans le sang. (Applaudissements répétés à droite et au centre).

Voilà, messieurs, le malheur attaché à ce nom. Et je dis que tout homme politique qui a l'honneur, même un moment, d'être chargé de participer à un gouvernement auquel vous avez donné vous-mêmes, dans la loi du 31 août, le nom de République française, doit s'attacher à montrer la République absolument étrangère aux agitations auxquelles on la croit destinée.

Voix nombreuses. Très bien ! très bien !

M. le garde des sceaux. Oui, messieurs, croyez-nous, cet état d'agitations continuelles, ce n'est pas un état tolérable pour un pays. Sachez bien que lorsque vous paraissez dans une ville ou dans une petite bourgade, vous êtes entourés de braves ouvriers ou d'excellents campagnards qui sont attirés là par la curiosité, ou, si vous voulez, par le désir très légitime d'entendre votre mâle et chaude éloquence. Cela est vrai, il y a un jour où ils se laissent animer en vous entendant. Cherchez-les le lendemain : l'un est rentré dans son atelier, l'autre a repris sa charrue, et demandez-leur ce qu'ils veulent là ; ils veulent du repos, de la tranquillité, un travail assuré, une famille paisible, la joie paisible et pure de voir grandir et bien élever leurs enfants, et, à leurs derniers moments, cette pensée consolante que des lois protectrices assureront à leurs enfants, la libre transmission du champ qu'ils ont cultivé ensemble et de la maison où ils rendent le dernier soupir. (Acclamations chaleureuses sur un grand nombre de bancs).

Voilà, messieurs, notre conviction. La nation entière a besoin de repos : dissolution est synonyme d'agitation ; nous voterons l'ordre du jour. (Nouvelles acclamations. — Triple salve d'applaudissements).

(En descendant de la tribune, M. le garde des sceaux est accueilli par les félicitations des ministres, ses collègues, et d'un très grand nombre de représentants. — Tous les membres de l'Assemblée quittent leurs places et des conversations très animées s'engagent entre eux).

La séance est suspendue pendant vingt minutes.

M. le président met ensuite aux voix la question de savoir si la discussion doit être ou non fermée. L'Assemblée se prononce pour l'affirmative.

M. Lambert de Sainte-Croix déclare qu'en présence des paroles si éloquentes qu'il vient d'entendre et des assurances si parfaitement satisfaisantes données par le Gouvernement à la majorité, à la majorité véritable, il retire l'ordre du jour motivé qu'il avait préparé, pour se rallier à l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements à droite).

M. de Mornay vient également déclarer que la droite se rallie à l'ordre du jour pur et simple ; il demande que l'Assemblée ordonne l'affichage dans les communes du discours de M. le garde des sceaux.

M. le général Billot, député de la gauche, prétend appartenir, lui aussi, à « la majorité véritable », propose un ordre du jour motivé.

L'Assemblée ordonne l'affichage du discours de M. le garde des sceaux dans toutes les communes de France.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour pur et simple.

Le scrutin a lieu.
Nombre des votants..... 679
Majorité absolue..... 340
Pour l'adoption..... 483
Contre..... 196

Chronique locale

Les examens auxquels sont astreints, les jeunes gens qui ont demandé à contracter un engagement conditionnel d'un an commenceront le 26 Décembre courant.

On n'a pas oublié la lettre de M. Calmon, reçue par M. Mazarguil, maire de Floirac. Cette lettre commençait par ces mots : *Mon cher monsieur Lamothe*, et annonçait que M. Thiers avait été très-sensible à une adresse du conseil municipal de cette commune.

M. Roche, notaire à Floirac, nous fait parvenir, à ce sujet, une lettre dont les termes nous interdisent l'entière reproduction. Nous devons nous borner à citer quelques lignes, qui sont une confirmation pure et simple de la lettre de M. Calmon, et de nos renseignements.

Je lis dans votre feuille du 5 courant un article concernant une lettre signée par M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat, destinée à M. Lamothe, ex-notaire à Floirac, et livrée à la publicité par M. le maire de Floirac.

Votre judicieux journal ajoute à cette lettre les réflexions suivantes :

« Quest-ce que cela veut dire ? »

« Nous demandons une explication. »

Cela veut dire, Monsieur, et si vous eussiez été plus perspicace, cela vous aurait dit de suite que M. le maire de Floirac a commis une indélicatesse manifeste, en s'appropriant, pour la rendre publique, une lettre dont il n'était pas le destinataire...

Vous dites ensuite, avec un juste sentiment de satisfaction, que le conseil municipal de Floirac n'a envoyé aucune Adresse à M. Thiers. Cela peut être une recommandation pour vous et vos commanditaires, je suis sûr que le public en pense autrement.

Quoi ! M. Mazarguil, maire de Floirac, reçoit une lettre adressée textuellement à M. le maire de Floirac. Après l'avoir ouverte, il découvre dans cette pièce que son conseil municipal aurait voté une Adresse à M. Thiers. Bien plus, ce document officiel contient des remerciements pour le conseil municipal de la part du Président de la République. Et il aurait fallu que cette lettre compromettante pour le conseil municipal, attribuant à ce conseil un vote et des sentiments qu'il n'a jamais eus, donnant à M. Lamothe une qualité qui ne lui appartient pas ; il faudrait que le vrai maire de Floirac eût renvoyé la missive, sans mot dire, au *cher M. Lamothe* !

Mais, en vérité, comment M. Roche entend-il les devoirs du premier magistrat d'une commune ? Il y avait là une fausse qualité donnée, une fausse adresse mentionnée, et M. Mazarguil aurait dû se taire, laissant son conseil municipal sous le coup et sous la responsabilité d'une violation flagrante de la loi !

M. Mazarguil a eu raison de ne pas vouloir pour les élus de ses concitoyens une telle responsabilité, condamnée par le Gouvernement, par tous les préfets et par M. le préfet du Lot en particulier, depuis le vote de l'Assemblée nationale qui a renversé M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, en déclarant les Adresses des conseils municipaux illégaux et coupables. M. Mazarguil a eu raison de ne pas permettre que le conseil municipal de Floirac fut considéré comme se mettant en révolte contre la loi française, qui prescrit formellement la dissolution de tout conseil municipal ayant voté une Adresse politique.

Du reste, que M. Roche et ses amis y prennent garde ! Ils sont en train de donner à cette affaire une gravité à laquelle ils n'ont pas certainement songé. Qu'y a-t-il, en effet, au fond de tout cela ? Il y a un grand fonctionnaire de l'Etat, et au-dessus de lui le président de la République, induits en erreur par une Adresse. Qui donc a fait croire à un homme aussi sérieux que M. Calmon, dont nous n'avons pas les opinions politiques, mais dont la situation élevée impose la réserve et la prudence dans les actes, qui donc a pu faire croire à M. Calmon que le conseil municipal de Floirac avait voté et signé une adhésion formelle à M. Thiers ? Et, si nous allons plus loin, qui donc a fait publier dans plusieurs journaux une autre prétendue Adresse, également fautive, qui aurait été votée par le conseil municipal de Martel, chef-lieu de canton de la commune de Floirac ?... La question, on le voit, peut changer de face.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Tou.

Bourse de Paris.

Paris, 17 décembre 1872, soir.

Rente 3 p. %	53,15
— 4 1/2 p. %	76,50
— 5 p. %	86,75
— 5 p. %	84,30

ETRENNES 1873

DIMANCHE, 22 DÉCEMBRE, OUVERTURE D'UN GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public que, d'ici à quelques jours, il pourra satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

VINS DU LOT

Leur placement avantageux en s'adressant à la maison Lamothe et Cie, négociants et commissionnaires, 27 et 38, Port de Bercy à Paris, déjà dépositaires de 3 châteaux du Midi. Entrepôt succursale à Arcueil, Grande-Rue. Avances sur marchandises; 40 0/0 du montant de l'expédition, quel qu'en soit le chiffre. Sécurité complète.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, fournil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Tacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

AVIS

On demande à prendre une Propriété à ferme pendant quelques années.

S'adresser à M. Delcros, géomètre à Cournou par Luzech.

Les Dames de province, si justement fières de l'ordre et de la propreté qui régissent dans leur maison achèteront la

SERVIETTE MAGIQUE

QUI S'EN SERT S'EN FÉLICITE

La SERVIETTE MAGIQUE remet instantanément à neuf, sans aucune préparation: Argenterie, Ruelz, plaqué, métaux anglais, or, bijoux, cuivres polis, etc., sans avoir besoin de peaux, brosses, pâtes ou poudres, souvent nuisibles à la santé, et abîmant les meubles, les mains et les ongles.

AUX DAMES SOIGNEUSES

La SERVIETTE MAGIQUE s'emploie sans aucun inconvénient (toujours à sec), et par le plus léger frottement rend à l'instant aux objets l'admirable poli du neuf, loin de les user, les conserve toujours ainsi.

Trois serviettes: 4 fr. 60. — Six: 3 fr. — Douze: 6 fr.

Envoyer, pour recevoir franco en France: 3 Serviettes, 2 fr. 20; — 6 Serviettes, 4 fr.; — 12 Serviettes, 8 fr.

A. M. F. AMPENOT, 92, rue Richelieu, à Paris.

La Serviette magique se trouve chez les marchands d'argenterie de Ruelz et chez les joailliers.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte: 4 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 161, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

OFFREZ DANS LES FAMILLES UN CADEAU DE BON GOUT

dont le plaisir se renouvellera 52 fois par an

A partir de JANVIER, LA MODE MINIATURE (500,000 numéros vendus en six mois) prendra le titre de

LE MONDE ET LA MODE EN MINIATURE

MAGASIN - BIJOU ILLUSTRÉ

Un Numéro tous les Samedis (32 Pages), édition de luxe

La partie littéraire, très intéressante et très variée, sera augmentée de 300 miniatures illustrations, sans préjudice des 210 Miniatures-Modèles dans le texte et des 52 Miniatures peintes sur velin.

A nos collaborateurs JULES DAVID et E. PRÉVAL se réunit VIVANT BEAUCÉ, débutant par les séries illustrées de NOËL, du Jour de l'an, etc.

La rédaction, confiée à M. E. Dangin, à M^{me} la C^{me} de Bassanville, à M^{me} Guerrier de Haupt, Ch. Deslys et autres écrivains aimés du public, restera irréprochable.

Demandez donc chaque semaine aux Libraires et Marchands de journaux, pour 25 centimes, le MONDE et la MODE EN MINIATURE, vous en ferez collection.

Si vous préférez recevoir à domicile le journal ou le faire servir en cadeau de NOËL ou d'ETRENNES, envoyez, pour UN AN, 15 francs; — pour SIX MOIS, 8 francs.

(92, RUE RICHELIEU, 92) à Ad. GOUBAUD et FILS, éditeurs (92, RUE RICHELIEU, 92)

Tout Abonné, avant le 15 janvier, recevra GRATIS les numéros des 21 et 28 décembre, contenant les Dessins de Noël, etc., et GRATIS aussi, tous les mois, les Grands Patrons, qui coûtent 3 francs, aux personnes non abonnées.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Le sieur BONNEMER, successeur,

ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers.

Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)